

# *La Brocante des couturieres*

## A TOUS LES EXPOSANTS RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

### **Article 1 : La manifestation**

Cette manifestation a pour objectif de valoriser les matériaux liés à l'art du fil, qui pourraient intéresser des créateurs et créatrices dans la confection de leurs œuvres. Elle vise à encourager l'économie circulaire et à réduire notre consommation ainsi que nos déchets.

Il s'agit d'une mercerie de seconde main où chacun pourra exposer et vendre ses trésors, afin de promouvoir un artisanat responsable dans une ambiance familiale et décontractée.

L'événement se tiendra sous couvert, au Parvis de la Grenette de Vevey. Pour des raisons d'organisation, d'homogénéité de l'espace et d'équité, les tables seront fournies et incluses dans le prix.

### **Article 2 : Horaire du marché des créateurs**

Comme stipulé sur le flyer, la manifestation sera ouverte au public de 9h à 17h.

Les exposants pourront s'installer à partir de 8h aux places qui leur seront attribuées.

### **Article 3 : Inscription**

La demande d'inscription à la Brocante des Couturières est requise via le mail : [nui.coutures@gmail.com](mailto:nui.coutures@gmail.com) et ne sera acceptée qu'après avoir transmis toutes ses coordonnées complètes (Nom et prénom, Adresse, Adresse électronique, Téléphone)

Les emplacements étant limités, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser une demande d'inscription dans l'hypothèse où le nombre maximum d'emplacement disponible aurait été atteint. L'organisateur pourra proposer une inscription provisoire sur liste d'attente en cas de désistement.

### **Article 4 : Organisation de la manifestation**

Des tables (2.20 x 0.60 m) seront mises à disposition des exposants et sont comprises dans la participation demandée. L'organisateur attribuera les emplacements sur place.

Etant sous couvert et à l'abri, les tonnelles ne sont pas nécessaires.

Une participation de 45.-CHF sera demandé pour un emplacement avec une table

Afin de promouvoir l'évènement, chacun des artisans inscrit sera vivement sollicité pour diffuser le flyer et faire un maximum de publicité autour de lui (réseau sociaux, bouche à oreille ...)

### **Article 5 : Stationnement**

Aucune place de stationnement n'est réservée pour la manifestation, chacun pourra décharger au plus près de la brocante, puis ira trouver une place dans les rues avoisinantes.

### **Article 6 : Fin de la manifestation**

L'exposant est tenu de respecter les horaires de la Brocante. Pour le respect de chacun, du public et de son engagement, aucun départ avant l'heure de fin ne sera admis.

Chaque exposant débarrassera son emplacement à partir de **17h** en veillant à le laisser propre. Tous les exposants sont responsables de la gestion de leur déchet et s'engagent à les reprendre avec lui, ainsi que ses encombrants, à la fin de la journée !